Conditions de participation à l'offre promotionnelle
« JouezSport - Bonus à l'inscription CHF 50.- »
organisée par la Loterie Romande sur le site jeux.loro.ch

L'offre promotionnelle « JouezSport - Bonus à l'inscription CHF 50.- » est ouverte à toutes les personnes **dès 18 ans révolus** domiciliées en Suisse Romande.

La participation à cette offre promotionnelle implique l'adhésion sans limite ni réserve aux présentes conditions de participation. Une même personne ne peut participer qu'une seule fois à cette offre, de telle sorte qu'un participant reçoit au total un unique crédit de jeu d'une valeur de CHF 50.-

Cette offre promotionnelle se déroule du **17 février au 27 avril 2025** (ci-après : période promotionnelle), sous réserve du nombre de lots disponibles.

Pour prendre part à cette offre, les participants n'ayant jamais eu de compte sur la plateforme de jeu Internet de la Loterie Romande doivent créer un compte joueur sur le site jeux.loro.ch et placer un enjeu JOUEZSPORT d'un montant minimal de CHF 20.- pendant la période promotionnelle (montant minimal pour une transaction de jeu).

Un crédit de jeu JOUEZSPORT d'une valeur de CHF 50.- sera versé sur le compte joueur actif du bénéficiaire en statut « vérifié », dans les 24 heures suivant le placement de l'enjeu et sous réserve du nombre de lots disponibles.

Au total, il y a **1'500 lots à gagner d'une valeur de CHF 50.-** sous forme de crédit de jeu gratuit JOUEZSPORT. Seuls les 1'500 premiers titulaires d'un compte joueur répondant aux conditions de participation se verront attribuer un crédit de jeu gratuit valable sur https://jeux.loro.ch/sports :

Rang	Lots	Nombre de lots	Valeur unitaire des lots en CHF	Valeur totale des lots en CHF
1	Crédit de jeu JOUEZSPORT	1'500	50.-	75'000.-
Total des lots		**1'500**		**75'000.-**

Les joueurs disposent d'un **délai au 31 mai 2025** pour réaliser un ou des enjeux JOUEZSPORT sur le site jeux.loro.ch au moyen de leur crédit de jeu gratuit.

Les crédits de jeu ne pourront être ni convertis en espèces, ni échangés.

Pour le surplus, le Règlement Général des jeux de la Loterie Romande accessibles au travers de sa plateforme de jeu Internet s'applique.

Loterie Romande, février 2025.